

Procès-verbal Conseil municipal 18 décembre 2019

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, communique à ses collègues les **pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés** :

**Mme VEILLAT (procuration à Mme JUBLOT-DERDINGER)
Mme DAUGU (procuration à M. DECROIX)**

Elle transmet les excuses de **Mme MARTIN et Mme PROVENDIER**.

M. AUTISSIER et M. MELLOTT sont absents.

Madame BOUVARD est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le **procès-verbal de la séance du 28 Novembre 2019** qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sous réserve de l'observation émise par Madame CHARON-COLIN : page 14 – 9/ Il convient de lire « Madame Jacqueline GOURAULT » et non « Madame Jacques GOURAULT » comme indiqué.

> Modification du tableau des emplois communaux

Madame le Maire indique que pour élargir les plages horaires d'ouverture de la Maison de Services au Public qui deviendra Maison France Services au 1^{er} janvier 2020, il est proposé d'augmenter le temps de travail de l'animatrice de 5 h pour le porter à 30 h/semaine. Ce point a été examiné en Comité Technique.

Par ailleurs, Madame le Maire propose de fermer les postes qui ne l'avaient pas été à la suite de divers départs :

- 1 poste de rédacteur à la suite d'un départ en retraite (cat B). L'agent occupant ce poste a été remplacé par un agent qui ne détient pas le grade de rédacteur.
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe à la suite d'un départ en retraite (cat B). A l'heure actuelle, la commune ne dispose plus de technicien de prévention. Ce poste pourrait être recruté au niveau de la Communauté de Communes.
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à la suite d'une mutation (cat C). L'agent occupant ce poste a été remplacé mais ne détient pas le même grade.
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à la suite d'un départ en retraite (cat C). Ce poste occupé au niveau du SETA est désormais intégré à la filière administrative.
- 1 poste d'adjoint d'animation 25h15/35^{ème} (cat C) qui se trouve non pourvu à la suite d'une réorganisation du service.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le tableau des emplois communaux intégrant les modifications énumérées ci-dessus.

Mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) dans la filière culturelle

A la date de l'adoption du RIFSEEP par le Conseil municipal en 2018, le décret concernant son application à la filière culturelle n'était pas encore paru.

Madame le Maire rappelle que le RIFSEEP comprend deux composantes :

- 1 - l'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise) : Madame Renier indique qu'elle s'appliquera aux agents relevant des grades suivants :
 - en catégorie A
 - ✓ attaché de conservation du Patrimoine (pour notre collectivité, il s'agit de l'agent dirigeant le service culturel)
 - ✓ bibliothécaire (la commune souhaite conserver ce groupe bien qu'aucun agent en place ne corresponde à ce grade mais une offre d'emploi est actuellement ouverte pour remplacer un agent faisant valoir ses droits à la retraite)
 - en catégorie B
 - ✓ assistant de conservation du Patrimoine (pour notre collectivité, il s'agit de l'agent affecté au Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance à raison de 30h/semaine)
 - en catégorie C
 - ✓ adjoint du Patrimoine (il s'agit du second agent intervenant au C.I.A.A à raison de 15h/semaine)
- 1 - le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) : cette composante s'applique aux mêmes groupes que l'IFSE et a été calqué sur le CIA voté antérieurement pour les autres filières de la collectivité, soit un CIA minimum de 200 € et maximum de 400 €

Sur une question de Madame CHARON-COLIN qui demande la manière dont ont été définis ces montants minimum et maximum, Madame le Maire précise que ces montants ont été définis suivant la demande des représentants du personnel. Le CIA est composé d'une base de 200 €, d'une partie variable selon la présence et une partie basée sur le mérite. Elle ajoute que les écarts lui paraissent à peine suffisants

Madame RENIER indique à Madame CHARON-COLIN que ce CIA s'ajoute au versement d'un 13^{ème} mois. Elle indique que le CIA est plus important dans des collectivités qui n'octroient pas un 13^{ème} mois. Le CIA est venu en remplacement de la prime au mérite dont les écarts étaient plus importants avec un maximum de 500 €, mais particulièrement complexe à appliquer en raison de quotas. Le montant réservé pour le CIA correspond à l'enveloppe précédemment dédiée à la prime au mérite mais les montants seront peut-être à revoir dans l'avenir.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'application du RIFSEEP aux grades de la filière culturelle identifiés ci-dessus.

> Forfait Jeune 2020

Madame le Maire indique que le montant du forfait jeune pour 2020 n'est pas modifié. Le forfait jeune appliqué à la Pot'erie et au Pipe Band, n'ayant pas déposé de dossier l'année dernière, reste fixé au niveau 2018. En revanche, le Twirling d'Aubigny/Nère, jusqu'ici classé dans les sports-loisirs sans licence, intègre la catégorie des sports avec licence et se verra attribuer à ce titre un forfait jeune de 150 €/licencié. Il est ajouté que cette association effectue des déplacements importants lors des compétitions.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les montants ci-dessous pour l'attribution du Forfait jeune 2020 :

ASSOCIATIONS	Montant Forfait Jeune 2020
CULTURE – LOISIRS	
La Pot'erie	100
Ecole de Musique	180
GAS Modélisme	100
Poupées Russes	100
Pipe Band	150
SPORTS avec licence	
ACA Athlétisme	150
ACA Rugby	150
Aéro Club Aubigny	150
Aubigny Equitation	150
ESA Badminton	150
ESA Basket	150
ESA Football	150
Hand Ball Cher Nord	150
Judo Club	150
Natation	150
Tennis	150
Tennis de Table	150
Twirling d'Aubigny/Nère	150
SPORTS-LOISIRS sans licence – avec cotisation	
Aubigny Danse	100
Aubi'Gym	100
GAS Danse	100
Lady's Stuart GR	100

> Ecole de Musique

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal a approuvé au mois de mars 2019 l'attribution d'une avance de subvention au profit de l'Ecole de Musique d'un montant de 10 000 €. En Avril 2019, le Conseil municipal a approuvé les termes de la nouvelle convention-cadre Commune-Ecole de Musique ainsi que le montant prévisionnel de subvention établi pour l'année 2019 à 45 528 € et ramenée à 44 880 € pour respecter le plafond fixé à hauteur des cotisations et produits des cours encaissés par l'association.

En raison du renouvellement tardif de la convention-cadre, les deux acomptes ont été versés simultanément au mois de mai à hauteur de 30 392 €.

L'association vient de fournir son bilan financier 2018-2019 qui permet de calculer le solde de la subvention de la manière suivante :

- part de la charge de l'emploi de direction : 39 226,65 € (contre 37 968 € prévus)
- part forfait jeune musicien Albinien : 8 820 € (contre 7 560 € prévu)

ce qui représente un montant total de 48 046 € plafonné à 46 109 € égal aux recettes « cotisations et produits des cours »

Le solde de subvention à verser s'établit donc à 5 717 €.

Par ailleurs, la subvention prévisionnelle pour l'année 2020 peut être fixée à :

- part de la charge de l'emploi de direction : 40 500 €
- part forfait jeune musicien Albinien : 7 920 € (44 enfants)

ce qui représente un montant total de 48 420 € plafonné à 46 500 € égal aux recettes « cotisations et produits des cours ». Le règlement s'effectuera selon les termes de la convention-cadre, par versement de deux acomptes de 45 % chacun en janvier et avril.

Madame CHARON-COLIN constate que le nombre d'élèves diminue sur les années 2018-2019 et 2020 et souhaiterait connaître le mouvement par rapport aux années précédentes. Madame MALLET rappelle que la délibération ne comptabilise que les enfants Albinien.

Madame RENIER indique que l'Ecole de Musique accueille de nombreux adultes. Pour ce qui concerne les différentes interventions, Madame le Maire précise que l'Ecole de Musique intervenait l'année dernière auprès des élèves de l'école maternelle et a étendu ses interventions à l'école des Grands Jardins. Le but est que tous les enfants puissent avoir un enseignement musical et que les plus motivés puissent être détectés le plus tôt possible, sachant que le Centre Communal d'Action Sociale est susceptible d'apporter une aide aux familles qui ne pourraient assumer la totalité de l'adhésion à l'association.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le solde de la subvention à verser à l'Ecole de Musique pour l'année 2019 ainsi que le montant de la subvention prévisionnelle pour 2020.

> Plan de financement des travaux d'éclairage public

Monsieur TURPIN indique qu'il s'agit de remplacer 10 points lumineux existants ainsi que 4 points lumineux déjà existant sur le cheminement piétonnier de la Nère. Il s'agira bien entendu de leds de 31 W pour les 10 points et 26 W pour les 4 points du cheminement piétonnier. Le montant de ces travaux est de 11 225,31 € pris en charge à hauteur de 50 % par le Syndicat d'Energie du Cher, ce qui représente pour la commune une dépense de 5 612,66 € (soit 50 % du montant HT des travaux). Il ajoute que dans le cas où des espaces noirs persisteraient, il pourrait être envisagé d'ajouter des points supplémentaires.

Madame le Maire confirme que des riverains de ce quartier se plaignent de manque de luminosité la nuit. D'après l'étude effectuée par le SDE, il apparaîtrait que l'éclairage projeté suffise à apporter satisfaction. Si toutefois il s'avérait que ce ne soit pas le cas, l'ajout de points lumineux pourra être étudié.

Pour l'extension du Chemin Vert, Monsieur TURPIN confirme que cette voie est effectivement dans la pénombre suite à l'extension de son urbanisation. Il s'agit d'installer 12 mâts cylindriques de 6 mètres de hauteur, programmables avec une horloge astronomique et des leds de 31 W de consommation ce qui diminue la consommation. Le prix de ces travaux s'établit à 39 969,71 € sur lequel le SDE prend en charge 50 % du montant HT des travaux, laissant à la charge de la commune un montant de 19 984,86 € (soit 50 % du montant HT des travaux).

Madame le Maire rappelle qu'entre la date de la délibération et la date d'installation, un délai de six mois peut s'écouler.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les plans de financement relatifs aux travaux ci-dessus décrits.

> Ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2020

Comme chaque année, Madame RENIER et Monsieur DUVAL ont reçu les dirigeants des grandes surfaces pour leur demander les dates auxquelles ils souhaitent ouvrir. La liste des jours proposée par les commerçants ne comprend pas uniquement des dimanches mais également des jours fériés. Il est précisé que ces dates sont définies pour permettre l'ouverture et non pas prévoir une ouverture obligatoire.

Madame le Maire rappelle les dates demandées par les commerçants :

LUNDI 13 AVRIL	Pâques	SAMEDI 15 AOUT	Assomption
VENDREDI 8 MAI	Victoire 1945	MERCREDI 11 NOVEMBRE	Armistice 1918
JEUDI 21 MAI	Ascension	DIMANCHE 13 DECEMBRE	
LUNDI 1^{er} JUIN	Pentecôte	DIMANCHE 20 DECEMBRE	
DIMANCHE 12 JUILLET		DIMANCHE 27 DECEMBRE	
MARDI 14 JUILLET	Fête nationale		

Le Conseil municipal approuve à la majorité des membres présents et représentés, par 3 voix Contre (M. DECROIX – Mme CHARON-COLIN – Mme DAUGU), et 21 voix Pour, la liste des dates (dimanches et jours fériés) auxquelles les commerces seront autorisés à ouvrir durant l'année 2020.

> **Dotation pour concours des maisons fleuries 2020**

Monsieur GRESSET indique que cette année, 170 personnes ont été récompensées pour le fleurissement. Il ajoute qu'Aubigny est une des rares communes à verser une somme d'argent comme récompense. Pour 2019, la dotation s'élevait à 3 950 € et Madame le Maire propose de fixer à 4 000 € la dotation pour l'année 2020.

Madame le Maire précise que les 50 € ajoutés pour l'année représentent 0,29 € supplémentaire/personne sur 170 lauréats.

Le Conseil municipal fixe à l'unanimité des membres présents et représentés, la dotation à attribuer dans le cadre du Concours des Maisons Fleuries pour 2020 à 4 000 €.

> **Mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2020**

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'ouvrir des crédits d'investissement à hauteur du quart des dépenses réalisés l'année précédente afin de permettre d'assurer la continuité des services de la collectivité en attendant l'adoption du budget suivant.

Il convient donc d'ouvrir les crédits suivants :

- Immobilisations incorporelles pour 26 487,50 €
- Subventions d'équipement versées à hauteur de 19 153,50 €
- Immobilisations corporelles pour 317 812,88 €
- Immobilisations en cours : 513 745,50 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite des sommes énumérées ci-dessus.

Procès-verbal de retour de mise à disposition par la Communauté de Communes Sauldre et Sologne des biens immeubles et meubles affectés à la compétence développement économique/zones d'activité économique à la Commune d'Aubigny

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'une décision qui a été votée en Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

Elle rappelle qu'au départ de la viabilisation du Champ des Tailles, la commune avait acheté le terrain et débuté quelques travaux. La loi NOTRe a donné la compétence économique aux communautés de Communes et c'est donc la Communauté de Communes Sauldre et Sologne qui a repris la viabilisation du Champ des Tailles.

La CDC a donné de la valeur au terrain entre le moment où la commune l'a acheté et le moment où la CDC l'a vendu. Au niveau comptable, il y a lieu de formaliser cette augmentation en signant un procès-verbal de retour de mise à disposition par la CDC des biens immeubles et meubles affectés à la compétence développement économique à la Commune d'Aubigny.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la signature du procès-verbal en question.

> Budget principal 2019 Commune – Décision modificative de crédits n° 4

Madame le Maire indique qu'il s'agit de la traduction comptable de la délibération précédente qui comporte uniquement des opérations d'ordres qui n'affectent pas le budget. En dépenses et en recettes, il convient d'inscrire 43 915,43 € correspondant à la valeur du terrain au moment de la mise à disposition par la Commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modifications suivantes à apporter au budget :

Sens	Nature	Ch.	Libellé	Compte	Objet	Dépenses	Recettes
DI	ordre	041	Opérations patrimoniales	204412	Retour MAD ZAE	43 915,43	-
RI	ordre	041	Opérations patrimoniales	2111	Retour MAD ZAE	-	43 915,43
Total des mouvements						43 915,43	43 915,43

> Acquisition d'un immeuble rue du Bourg Coutant

Madame le Maire situe sur un plan différents immeubles rue du Bourg Coutant : la maison de Madame JAUPITRE, la maison appartenant à Madame VERHOEVEN et Madame HARO. Initialement, ce bâtiment n'était qu'une et seule maison, Madame JAUPITRE est aujourd'hui décédée sans laisser d'héritier et la tutelle n'a pas fait les travaux de confortation demandés. La maison est devenue dangereuse.

La commune a fait étayer la maison, un expert s'est rendu sur place à deux reprises et a constaté que la dégradation était extrêmement rapide, il existe même un risque d'effondrement. A cet immeuble est accolé un second immeuble appartenant à Madame VERHOEVEN et Madame HARO à la suite d'une succession. Sur le même site, un édicule a été érigé au-dessus du porche de Monsieur TERTRE

qui touche aux deux maisons, cela signifie que lorsque les maisons s'effondreront, l'ensemble s'effondrera.

A priori, il n'y aura pas d'autre choix que de démolir la partie de Madame JAUPITRE et l'édicule. Si la commune démolit ces deux parties, la maison mitoyenne s'effondre ; si la commune choisissait d'étayer la maison mitoyenne pour qu'elle ne s'effondre pas sans la réparer, cela représenterait une dépense très importante sans certitude sur son maintien.

L'expert préconise plutôt l'acquisition de la maison appartenant à Madame VERHOEVEN et Madame HARO pour démolir l'ensemble et se rapprocher ensuite de l'Architecte des Bâtiments de France pour réfléchir à l'aménagement de l'espace. Il conviendra néanmoins de refaire le mur mis à jour à la suite de la démolition.

Madame le Maire précise que le coût de la démolition sera élevé et que la commune ne pourra certainement pas récupérer le montant de la dépense sur la succession de Madame JAUPITRE. Il n'en demeure pas moins que mettre fin au péril relève de la responsabilité de la Commune.

Le montant de 25 000 € proposé et accepté pour l'acquisition de l'immeuble appartenant à Madame VERHOEVEN et Madame HARO est bien inférieur à l'évaluation réalisée dans la succession.

Madame CHARON-COLIN s'interroge sur la possibilité qu'auraient les propriétaires actuels de vendre cet immeuble.

Madame RENIER répond que l'immeuble en question fait l'objet d'un arrêté de péril et que dans ces conditions, il est peu probable qu'il trouve acheteur. Elle conclut en regrettant de devoir démolir un immeuble à pans de bois dans Aubigny mais la situation ne laisse malheureusement pas d'autre solution. Il est bien sûr déjà interdit d'emprunter le passage au-dessus duquel se situe l'édicule.

Sur une question de Madame CHARON-COLIN, Madame le Maire indique que l'aménagement futur de l'espace fera l'objet d'une réflexion avec l'Architecte des Bâtiments de France, en veillant à ne pas déprécier le bien de Monsieur et Madame TERTRE. Au départ l'ABF souhaitait que tout soit conservé mais il paraît difficile pour une commune d'assurer la réfection du patrimoine privé avant le patrimoine public.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'acquisition de l'immeuble cadastré section AW n° 574 appartenant à Mesdames VERHOEVEN et HARO moyennant le prix de 25 000 €.

> Cession et acquisition de terrains à l'euro symbolique

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal a approuvé un échange de terrains entre la commune d'Aubigny-sur-Nère et Madame BONNEL le 28 mars 2019. Il s'avère que les échanges ne sont plus autorisés et qu'il convient de réaliser une cession et une vente en remplacement.

Dans le cadre du prolongement du cheminement de la Nère, il est proposé que la commune acquiert à l'euro symbolique les parcelles cadastrées section AC n° 430 et 432 appartenant à Madame BONNEL et vende à l'euro symbolique au profit de Madame BONNEL la parcelle cadastrée section AC n° 398.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés ces deux transactions aux conditions reprises ci-dessus.

> Projet de construction d'une station d'épuration – Demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le montant estimé de la station d'épuration est fixé à 3 702 500 € et il vous est proposé de solliciter une subvention au titre de la DETR à hauteur de 35 % sur un montant plafonné à 1 000 000 € soit 350 000 €. Un financement sera également demandé à l'Agence de l'Eau mais le montant de la subvention susceptible d'être attribuée n'est pas connu à ce jour.

Pour ce qui concerne la demande de DETR, la Préfecture demande les dossiers de demande pour le 2 janvier ce qui oblige la présentation de ce dossier avant même l'adoption du budget 2020.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le projet de construction d'une station d'épuration ainsi que son plan de financement tel que présenté ci-après, et sollicite la subvention DETR correspondante :

Objet	Génie-civil	Équipement	Total HT	Financeurs	Mtt	%
Prestations générales	194 500,00	252 000,00	446 500,00	DETR 2020	350 000,00	9%
Filière eau	966 000,00	757 500,00	1 723 500,00	Participation commune	3 352 500,00	91%
<i>Arrivée des effluents</i>	130 000,00	65 000,00	195 000,00			
<i>Prétraitement</i>	100 000,00	120 000,00	220 000,00			
<i>Traitement biologique</i>	700 000,00	340 000,00	1 040 000,00			
<i>Ouvrages annexes</i>	36 000,00	232 500,00	268 500,00			
Filière boues	385 000,00	185 000,00	570 000,00			
Traitement des odeurs	7 500,00	50 000,00	57 500,00			
Postes généraux	500 000,00	405 000,00	905 000,00			
Total HT	2 053 000,00	1 649 500,00	3 702 500,00	Total	3 702 500,00	100%

Madame le Maire précise que la nouvelle station d'épuration doit être terminée pour septembre 2021. Il est indiqué que la commune avait réalisé des travaux pour prolonger la durée de vie de l'équipement actuel mais que ce sursis arrive à échéance.

> Opération de construction d'équipements sportifs sur le site du Parc des Sports – Construction de courts de tennis couverts et club house rugby : demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Madame le Maire indique qu'il s'agit de demander une subvention pour une opération qui aura lieu en deux phases : construction de tennis couverts et construction d'un club house rugby. Il est proposé deux plans de financement :

1 - au titre de la Dotation de Solidarité pour l'Investissement Local qui permet de solliciter une subvention à hauteur de 40 % sur la totalité de l'opération en tenant compte de la maîtrise d'œuvre. Ce subventionnement a permis à la commune d'obtenir un très bon taux de financement pour la friche. Cette année, les enveloppes réservées au titre du DSIL ne sont pas encore connues. Il est donc proposé de présenter un premier plan de financement avec le DSIL pour cette opération unique.

Madame le Maire rappelle que le tennis, comme le basket aujourd'hui, est un sport qui se pratique désormais à l'intérieur afin d'assurer un entraînement plus régulier sur l'ensemble de la saison. En raison de la grande diversité de sports présents sur le territoire, l'occupation des gymnases arrive à saturation et il devient complexe d'organiser le planning de mise à disposition. Le rugby ne peut plus jouer sur son terrain et demande également un créneau d'occupation. Cette nouvelle construction

permettrait de décongestionner l'occupation des gymnases et pourrait accueillir également le badminton au moins sur un court. Elle serait ouverte également aux scolaires et au CRJS qui pourrait l'utiliser par exemple pour la CABAT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Objet	Phase 1	Phase 2	Total HT	Financeurs	Montant	%
Tennis couverts						
Maîtrise d'œuvre	34 000,00		34 000,00	DSIL	261 351,70	40%
Lot 1 - Gros œuvres	88 480,00		88 480,00	Région	104 600,00	16%
Lot 2 - Charpente	137 144,00		137 144,00	Département	113 000,00	17%
Lot 3 - Bardage	59 724,00		59 724,00	Club tennis	40 000,00	6%
Lot 4 - Couverture	82 286,40		82 286,40	Commune	134 427,55	21%
Lot 5 - Menuiseries ext/ serrurerie	8 848,00		8 848,00			
Lot 6 - Revêtements de sol	17 696,00		17 696,00			
Lot 7 - Electricité	21 677,60		21 677,60			
Lot 8 - Equipements sportifs	26 544,00		26 544,00			
Lot 9 - Aménagement de voirie	29 820,00		29 820,00			
Club house Rugby						
Lot 1 - Gros œuvres		56 000,00	56 000,00			
Lot 2 - Charpente		20 000,00	20 000,00			
Lot 3 - Couverture		10 000,00	10 000,00			
Lot 4 - Menuiseries ext/ serrurerie		10 000,00	10 000,00			
Lot 5 - Plâtrerie/ isolations /plafonds		12 000,00	12 000,00			
Lot 6 - Revêtements de sols		5 500,00	5 500,00			
Lot 7 - Peinture		3 000,00	3 000,00			
Lot 8 - Plomberie / Sanitaires		1 700,00	1 700,00			
Lot 9 - Electricité		12 000,00	12 000,00			
Imprévus	16 959,25		16 959,25			
Total	523 179,25	130 200,00	653 379,25	Total	653 379,25	100%

Madame le Maire explique sur plan l'opération :

- la construction de tennis couverts (type hangar métallique) et d'un petit parking avec un cheminement aisé notamment pour les personnes à mobilité réduite. Il n'y aurait pas de vestiaires dans le hangar mais les joueurs utiliseraient ceux qui existent déjà.

Le montant de l'opération pour cette partie s'élève à 523 179,25 €

- l'agrandissement du bâtiment des vestiaires existant pour créer le club house du rugby. La dépense s'appliquant à cette partie s'établit à 130 200 €
soit un total HT de 653 379,25 €

Dans le cas où le subventionnement serait effectué au titre du DSIL, le montant susceptible d'être obtenu correspondrait à 40 % du montant total de l'opération, y compris maîtrise d'œuvre. En ce qui concerne la subvention Région, elle s'élève à 104 600 €. La subvention du Département s'établit à 113 000 € puisque la subvention obtenue pour le réfectoire de l'école maternelle a été réduite de 13 000 € qui ont été reportés avec l'accord du Département sur ce projet. Le Club de Tennis participera à hauteur de 40 000 €, ce qui laisse à la charge de la Commune 134 427,55 € représentant un peu plus de 20 % du coût.

Il s'agit là de l'hypothèse la plus favorable pour la Commune. Dans le cas où l'enveloppe de la DSIL ne serait pas suffisamment importante, l'Etat pourrait soutenir la commune au titre de la DETR.

2 – au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Ce subventionnement s'élève à 32 % de la totalité de l'opération, soit environ 35 % du montant des travaux, hors maîtrise d'œuvre. Le soutien apporté par la Région, le Département et le Club de Tennis demeurent identiques à ceux indiqués ci-dessus, seule la participation de la Commune est portée à 184 932,25 € (soit 28 % du montant de l'opération).

Objet	Phase 1	Phase 2	Total HT	Financeurs	Montant	%
Tennis couverts						
Maîtrise d'œuvre	34 000,00		34 000,00	DETR	210 847,00	32%
Lot 1 - Gros œuvres	88 480,00		88 480,00	Région	104 600,00	16%
Lot 2 - Charpente	137 144,00		137 144,00	Département	113 000,00	17%
Lot 3 - Bardage	59 724,00		59 724,00	Club tennis	40 000,00	6%
Lot 4 - Couverture	82 286,40		82 286,40	Commune	184 932,25	28%
Lot 5 - Menuiseries ext/ serrurerie	8 848,00		8 848,00			
Lot 6 - Revêtements de sol	17 696,00		17 696,00			
Lot 7 - Electricité	21 677,60		21 677,60			
Lot 8 - Equipements sportifs	26 544,00		26 544,00			
Lot 9 - Aménagement de voirie	29 820,00		29 820,00			
Club house Rugby						
Lot 1 - Gros œuvres		56 000,00	56 000,00			
Lot 2 - Charpente		20 000,00	20 000,00			
Lot 3 - Couverture		10 000,00	10 000,00			
Lot 4 - Menuiseries ext/ serrurerie		10 000,00	10 000,00			
Lot 5 - Plâtrerie/ isolations /plafonds		12 000,00	12 000,00			
Lot 6 - Revêtements de sols		5 500,00	5 500,00			
Lot 7 - Peinture		3 000,00	3 000,00			
Lot 8 - Plomberie / Sanitaires		1 700,00	1 700,00			
Lot 9 - Electricité		12 000,00	12 000,00			
Imprévus	16 959,25		16 959,25			
Total	523 179,25	130 200,00	653 379,25	Total	653 379,25	100%

Madame le Maire indique que ce projet satisfait deux sports qui fonctionnent bien sur Aubigny. Le club de Tennis connaît une augmentation de ses effectifs et enregistre de bons résultats.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les deux plans de financement relatifs à l'opération de construction d'équipements sportifs sur le site du Parc des Sports : tennis couverts et club house du rugby.

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Madame le Maire annonce que la **Pose de la 1^{ère} pierre de la Gendarmerie** aura lieu vendredi 20 décembre prochain.

2 – Suite à l'organisation du **Forum des Métiers – Job dating**, Madame RENIER a reçu deux courriers :

- ✓ un de l'EHPAD indiquant que cinq personnes se sont présentées et qu'une personne a été recrutée
- ✓ un des Volailles de Blancafort indiquant que trois personnes avaient été embauchées grâce au Job-dating

3 – Courrier de l'Agence Régionale de Santé portant sur l'état du **réservoir d'eau des Naudins**. Il conviendra de réaliser des travaux évalués à 400 000 €. Il a été demandé un étalement sur trois années car ces travaux s'imputent sur le budget eau, serré en raison du forage réalisé.

4 – La commune a distribué un Aubigny-Info dans les boîtes à lettres pour que les personnes qui constatent des dégâts sur leur immeuble dus à la **sécheresse 2019** se fassent connaître. La commune déposera un dossier de demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2019.

5 – Usine verte : Madame le Maire indique que les propriétaires ne règlent pas les sommes dues et ne répondent pas non plus aux relances que la commune effectue. Ce bâtiment pourrait être utile par exemple pour Isa Groupe.

Madame CHARON-COLIN confirme l'intérêt de l'association pour ces locaux situés à proximité du site d'Isa Groupe sur la zone de Gorgeot.

6 – La signature de la **vente de l'entrepôt exproprié à la société Rateau au profit de la société Butagaz** est prévue d'ici la fin de l'année. La signature doit être effectuée avant cette date pour ne pas se retrouver dans un vide juridique.

7 – Calendrier des manifestations :

Décembre

Sam 21	20 h 00	Concert Ecole de Musique à l'église Saint-Martin Madame GRESSIN annonce ce concert d'1 h 15 donné par les professeurs et les « grands élèves ». Il s'intitule « le voyage musical dans les univers du plastique, du jazz et du moderne ».
Mar 31	19 h 00	Réveillon du nouvel an – Association Saint Sylvestre – Salle des fêtes
Mer 01	18 h 00	Spectacle pyrotechnique dans le centre-ville
Jeu 02		Thé dansant organisé par Aubigny Solidarité à la salle des fêtes
Mar 07	18 h 30	Madame MALLET annonce l'ouverture de la saison culturelle de la Communauté de Communes – Cinéma Argentis à Argent/Sauldre. Chaque commune présentera son programme culturel. Le programme comprend cette année 54 représentations sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Madame le Maire ajoute qu'il s'agit d'un travail collaboratif très intéressant entre les associations et les communes. Il a été

de		possible de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour la culture.
Jeu 09	14 h 30	Galette du Club de l'Amitié
Sam 11	20 h 30	Concert à La Forge : l'Utopique Quartet « sur les routes de l'intime »
Lun 13	18 h 30	Vœux à la population – salle des fêtes

8 – Résultats du Téléthon

Madame BUREAU indique que la collecte de cette année au profit du Téléthon s'élève à 19 568,52 €. Applaudissement du Conseil municipal.

Madame le Maire félicite toutes les personnes qui se sont investies dans cette cause. Tous les feux n'étaient pas au vert, et notamment la météo, et pourtant... Il est vrai que cette manifestation a reçu l'aide des pompiers, du collègue, encore une fois les Vlothoers qui ont effectué 1 800 km pour être présents. La performance n'est pas le plus important, ce sont les sommes mises au bout les unes des autres qui le sont. La recherche effectuée pour le Téléthon bénéficie à l'ensemble des maladies et a enregistré de gros progrès puisqu'il est possible aujourd'hui de guérir, des enfants qui ne marchaient plus remarquent. Chacun a dans son entourage un proche qui pourra bénéficier un jour de thérapies grâce à la recherche et donc de votre générosité et cela va bien au-delà d'Aubigny puisqu'il y a également Blancafort , Méry-es-Bois...

9 – Jeunesse

Madame GRESSIN annonce une sortie sur Paris samedi prochain, dans un secteur qui n'est pas à risque au vu des événements actuels.

Les classes de neige partiront le 6 janvier pour 13 jours et 44 enfants partent cette année.

Le séjour au ski organisé par la CDC a rencontré un vif succès. 24 places étaient ouvertes et 57 demandes ont été déposées. Le nombre d'inscrits a été porté à 30 enfants (7 enfants d'Aubigny, 7 d'Argent/Sauldre). Considérant la forte demande d'inscriptions, il faudra vérifier que les enfants qui n'auront pas pu participer cette fois puissent être prioritaires la fois suivante.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.